



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1297

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 22 janvier 2024, le Règlement numéro 1297 remplaçant le Règlement 1289 et ses amendements et décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1297 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 23^e jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate